

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0301

Société : 35148

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : SOUKI BOUCHAIB

Date de naissance : 25-12-42

Adresse : 9, RUE DES IRIS HAY ERAZHA 20200

AGAB LARCA

0067 32 15 88

Tél. : 05 22 36 68 63

Total des frais engagés : 17 53, 80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

Nom et prénom du malade : SOUKI BOUCHAIB Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 17/1/2020

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
17.07.2000	3		300DH	DR. LAOUSSI Naima Professeur en Ophthalmologie Sise à 76 Boulevard Abdelmoumen Résidence Koutoubia Tél/Fax: 0522.99.46.00

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 <b>PHARMACIE DAHBI</b> Bloc 66 N° 13 Bis 2 Sidi Othmane Casablanca Tel : 05 22 55 76 00	17/07/2020	1453,80

## ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important:

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ostéodensitométrie.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
<b>O.D.F PROTHESSES DENTAIRES</b>	<b>DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE</b>			
	$  \begin{array}{r}  H \quad 25533412 \quad 21433552 \\  \hline  D \quad 00000000 \quad 00000000 \\  \hline  G \quad 00000000 \quad 11433553 \\  \hline  B \quad 35533411  \end{array}  $		CŒFFICIENT DES TRAVAUX	
	<b>[Création, remont, adjonction]</b> Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

# Professeur N. LAOUISSI

# الأستاذة لعويسى . ن

Spécialiste en Ophtalmologie

Maladies et Chirurgie des Yeux

Ex Professeur à la Faculté de Médecine

et de Pharmacie de CASABLANCA

EX Attachée au CHU de Nantes (France)

Microchirurgie de l'Oeil

Strabisme - phacoemulsification

Angiographie - Laser - Lentilles de contact

Chirurgie Réfractive

Agrée en Médecine Aero spacie

إختصاصي في أمراض و جراحة العيون

أستاذة جامعية بكلية الطب والصيدلة بالدار البيضاء

ملحقة سابقاً بالمستشفى الجامعي بنانت (فرنسا)

جراحة الساد (الجلالة) بالأمواج فوق الصوتية

تخطيط الشبكية الوعائي - جراحة تصحيح البصر بالليزر

جراحة الحول

Casablanca, le : ..... 17.7.05

SOUKI' Dahbi

164,20 x 7

76,10 x 4

1453,80

PHARMACIE DAHBI

Bloc 66, N° 13 Bis 2 Sidi Othmane

Casablanca

Tél : 05 22 55 76 00

- Cosmet



1800 1800 x 6 my

- Crème 1200 x 6 my



Dr. LAOUISSI Nadia  
Professeur en Ophtalmologie  
Sise à 76 Boulevard Abdelmoumen  
Résidence Koutoubia  
Casablanca - Tél/Fax: 0522.99.46.00

76, Bd. Abdelmoumen-Résidence Koutoubia, 1<sup>re</sup> Étage-Casablanca

Tél : 05 22 99 46 00 - 05 22 99 00 15

SOUKI - B.DUCHAIB - 030 1

LOT T002108 1  
EXP 11 2021  
PPV 164.20 DH

كوزوبت®  
**Cosopt®**

20 mg/ml + 5 mg/ml  
20 ملخ/ممل + 5 ملخ/ممل

collyre en solution

**Cosopt®**

LOT T002108 2  
EXP 11 2021  
PPV 164.20 DH

20 mg/ml + 5 mg/ml  
20 ملخ/ممل + 5 ملخ/ممل

collyre en solution

كوزوبت®  
**Cosopt®**  
20 mg/ml + 5 mg/ml  
20 ملخ/ممل + 5 ملخ/ممل

collyre en solution  
محلول قطرات العين  
Dorzolamide/Timolol

LOT T0029887 1  
EXP 06 2021  
PPV 164.20 DH

LOT T002108 2  
EXP 11 2021  
PPV 164.20 DH

20 mg/ml + 5 mg/ml  
20 ملخ/ممل + 5 ملخ/ممل

collyre en solution

**Cosopt®**

LOT T002108 1  
EXP 11 2021  
PPV 164.20 DH

20 mg/ml + 5 mg/ml  
20 ملخ/ممل + 5 ملخ/ممل

collyre en solution

**Cosopt®**

LOT T002108 2  
EXP 11 2021  
PPV 164.20 DH

20 mg/ml + 5 mg/ml  
20 ملخ/ممل + 5 ملخ/ممل

collyre en solution

**Corneregel Gel ophta 10g**

ZENITHPHARMA  
AMM N° 89/15 DMP/21/NNP  
PPV: 76,10 dhs  
Vignette L1MA01 / 49809E300/1-MA

**Corneregel Gel ophta 10g**

ZENITHPHARMA  
AMM N° 89/15 DMP/21/NNP  
PPV: 76,10 dhs  
Vignette L1MA01 / 49809E300/1-MA

**Corneregel Gel ophta 10g**

ZENITHPHARMA  
AMM N° 89/15 DMP/21/NNP  
PPV: 76,10 dhs  
Vignette L1MA01 / 49809E300/1-MA

**Corneregel Gel ophta 10g**

ZENITHPHARMA  
AMM N° 89/15 DMP/21/NNP  
PPV: 76,10 dhs  
Vignette L1MA01 / 49809E300/1-MA

كوزوبت®  
**Cosopt®**

LOT T002108 1

EXP 11 2021  
PPV 164.20 DH

20 mg/ml + 5 mg/ml  
20 ملخ/ممل + 5 ملخ/ممل

collyre en solution

# PHARMACIE DAHBI

SONKI bouchaïh  
HUPRAS  
ICE: P19 047308

Facture N° : 02/2020

DATE : 17/07/2020

Arrêtée la présente facture à la somme de :

«ETIENNE QUATRE CENT CINQUANTE TROIS AHS ET QUATRE  
VINGT CENT ISES

 PHARMACIE DAHBI  
BLOC 66, N° 13 Bis 2<sup>e</sup> Sidi Othmane  
Casablanca  
Tél : 05 22 55 76 00